

Les 4 conditions non négociables



Dans un premier temps Orascom Télécom Algérie devra régler son redressement fiscal estimé à 17 milliards de dinars.

Sortie fracassante du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, sur le dossier relatif au rachat de l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy! Non seulement il a confirmé que le gouvernement rachètera Orascom Telecom Algérie, mais il a aussi pour ainsi dire ignoré, indirectement, la fusion de Weather Investment, propriétaire principal d'OTH, avec le groupe russe de téléphonie mobile VimpelCom.

Pour le Premier ministre, cette fusion n'intéresse pas l'Algérie, dans la mesure où les Russes ne sont pas ses partenaires dans cette transaction. «Nous connaissons un seul partenaire qui est Orascom Telecom Holding. L'Etat algérien a signé le contrat portant la licence d'exploitation de la téléphonie mobile avec ce seul partenaire», a déclaré hier M.Ouyahia, lors de la séance des réponses aux questions des députés au sujet de la Déclaration de politique générale.

Sans aller par trente-six chemins, le Premier ministre réaffirme que Djezzy reviendra à l'Algérie et aucune autre partie ne pourra l'acquérir. «Djezzy sera rachetée définitivement par le gouvernement algérien», a-t-il affirmé. Revenant sur le montant d'acquisition, le Premier ministre dit ne pas accorder plus d'importance aux chiffres annoncés à tort et à travers.

«Des montants ont été balancés ici et là concernant la valeur de cette entreprise. Je dirai que l'Algérie rachètera cet opérateur téléphonique sur un montant qui sera arrêté selon les règles du marché mondial», a-t-il encore dit, M.Ouyahia a expliqué qu'il n'est pas écarté le fait d'avoir recours à une troisième évaluation, qui pourrait être faite par une banque d'affaires étrangère, dans le cas d'un désaccord sur le montant d'acquisition. Rappelons que l'Etat avait lancé un appel d'offres international pour sélectionner la banque d'affaires qui sera chargée de l'évaluation de la société afin de déterminer la valeur de la transaction.

Une fois le terrain d'entente dégagé, M.Ouyahia imposera quatre conditions pour parapher la transaction. Il s'agit de l'obligation pour OTA d'assainir sa situation financière. «Le détenteur des actions d'OTA est appelé d'abord à régler son redressement fiscal» pour l'année 2008/2009. Un montant de >17 milliards de dinars a été avancé par le Premier ministre comme dette que Djezzy doit acquitter.

Ahmed Ouyahia tient encore un langage plus menaçant. «Des pénalités seront prononcées pour chaque retard constaté dans le paiement de cette dette», a-t-il encore signalé. Ce n'est pas tout.

La deuxième condition énumérée concerne le règlement par la société Djezzy de sa dette contractée auprès d'autres parties en Algérie. «OTA est appelée, aussi, à payer ses dettes auprès de l'Autorité de régulation de la Poste et des télécommunications, l'Arpt.».

Concernant les travailleurs de Lacom, opérateur de téléphonie fixe dissous, affilié à OTA,

L'ALGÉRIE INTRANSIGEANTE SUR LE DOSSIER «DJEZZY»

Écrit par Tahar FATTANI

Lundi, 01 Novembre 2010 00:00

M.Ouyahia somme Djezzy de régler la situation de ses travailleurs et affirme que leur situation sera prise en charge par OTA.

La troisième condition est relative à l'accusation déposée par la Banque d'Algérie contre cette société. Le Premier ministre écarte toute éventualité d'une transaction si OTA ne répond pas devant la justice concernant l'accusation portée contre elle par la Banque d'Algérie pour fraude dans le transfert illégal d'une somme de 190 millions de dollars vers l'étranger.

Conformément à la législation algérienne, la société Djezzy doit payer, comme dernière condition, 20% de la plus-value à l'Algérie au moment de la vente. Il convient de noter que c'est la première fois que le Premier ministre se penche sur ce dossier qui a fait couler beaucoup d'encre mais c'est surtout la première fois que le gouvernement dévoile son plan d'attaque pour faire avorter le «complot» égypto-russe.

[L'Expression](#)